

MAC ACTEUR PRAP SANITAIRE MEDICO-SOCIAL

**MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES EN
PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITE PHYSIQUE
SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL – AIDE A LA MOBILITE (ALM)**

PUBLIC VISÉ

- Toutes les personnes ayant le Certificat d'acteur PRAP Sanitaire et Médico-Social.

PRÉREQUIS

- Être en possession d'un Certificat d'acteur PRAP Sanitaire et Médico-Social délivré par une entité habilitée.

EFFECTIF

- De 4 à 10 personnes.

FORMATEUR

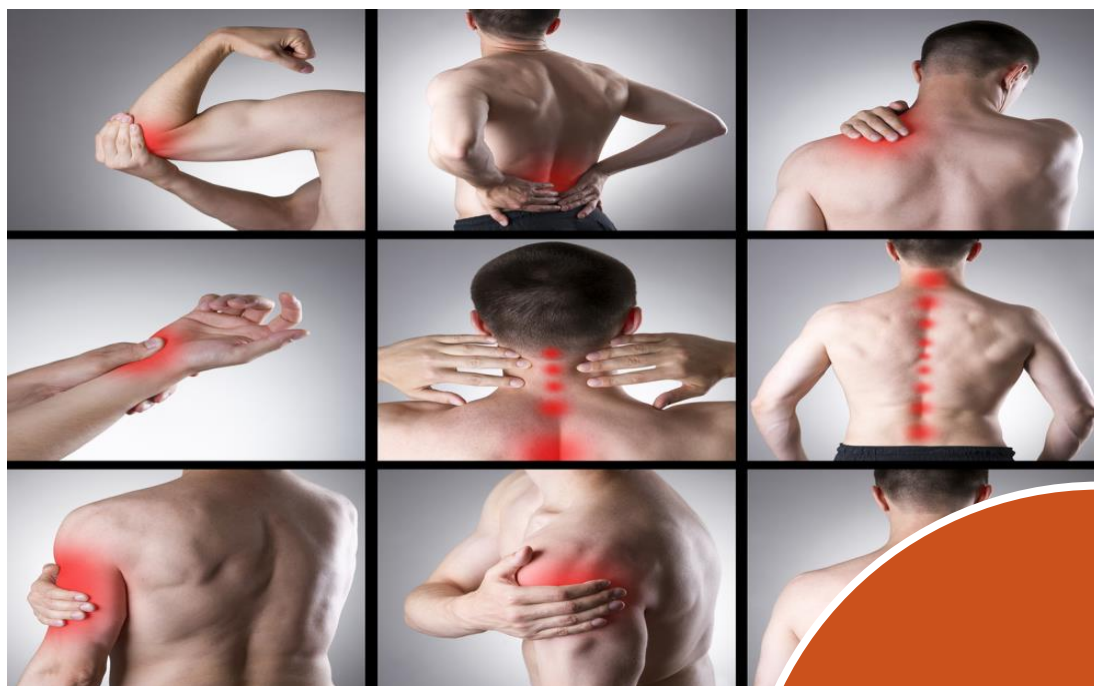
- Formation animée par un Formateur PRAP 2S certifié et à jour de celle-ci.

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise.
- Observer et analyser une situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.
- Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Méthode pédagogique

- Les séquences pédagogiques sont basées sur l'alternance de théorie en salle et de mises en situations pratiques en centre de formation et sur les postes de travail concernés.
- Le formateur utilise le retour d'expérience des participants et adapte une alternance d'apports théoriques, d'études de situation de travail réelles, d'apprentissage des techniques d'aide à la mobilisation des personnes, en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort. Mise en pratique sur le plateau technique équipé de matériels médicalisés.



02 31 62 62 00

www.acsea-formation.fr

acsea.formation@acsea.asso.fr

LIEUX DE FORMATION

- Sur l'ensemble de nos sites de formation et en intra.
- En entreprise.

DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Tout au long de l'année.

MODE DE VALIDATION

- Évaluation théorique sur l'analyse d'une situation de travail.
- Évaluation pratique de mise en situation « Aide à la Mobilité ».
- Renouvellement du Certificat d'acteur PRAP Sanitaire et Médico-Social qui sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.
- La validité de ce certificat est de 24 mois.

TARIF ET FINANCEMENT

- Sur devis.
- Tarif : Nous consulter.

ACCESSIBILITÉ

- Cette formation est accessible aux apprenants.es en situation de handicap. Tous les moyens humains et techniques seront mis en place en partenariat avec les prescripteurs et partenaires (Cap Emploi, AGEFIPH...) pour compenser le handicap.
- Contactez la référente handicap : acseaf.handicap@acsea.asso.fr



MAC ACTEUR PRAP SANITAIRE MEDICO-SOCIAL (ALM)

Contenu de la formation

Retour d'expériences et mise à jour du référentiel INRS.

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise :

- Rappel de l'intérêt de la prévention.
- Connaître les risques de son métier.

Observer et analyser une situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues :

- Rappel sur les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
- Rappel sur l'observation de son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé.

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention :

- Rappel des améliorations de sa situation de travail.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Rappel des principes de sécurité physique et d'économie d'effort, se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi :

- Rappel sur les enjeux d'un accompagnement.
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir.
- Analyser la situation d'un accompagnement.
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement.
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi.

Durée de la formation

- Durée au centre ou en entreprise : 14 heures dont 7 heures consacrées à l'aide à la mobilité (ALM).